



Union Nationale des Etudiants
en Chirurgie Dentaire

Dossier de Presse

Coût des études en Odontologie

Septembre 2024



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	4
INDICATEUR "COÛT DE LA RENTRÉE" DE LA FAGE	6
Frais de vie courante	7
Détails par indicateurs	7
Récapitulatif et évolution	9
Frais spécifiques à la rentrée	10
Détails par indicateurs	10
Récapitulatif et évolution	11
Coût de la rentrée 2023 pour un étudiant	12
COÛT DE LA RENTRÉE EN ODONTOLOGIE	13
Méthodologie	13
Résultats	13
Focus sur la rentrée des étudiants de deuxième années en chirurgie dentaire	16
RÉFLEXIONS	17
Réinvestir de manière générale dans les lieux de formation en odontologie	17
En contrepartie...	18
Généralisation des systèmes d'aides pour les étudiants boursiers	18
Achat de matériel d'occasion	19
Rationaliser le matériel demandé aux étudiants	19
Implication des facultés dans l'achat, la négociation, et la distribution du matériel aux étudiants	19
CONCLUSION	21
CONTACTS	22

AVANT-PROPOS

Depuis 22 ans, la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) publie chaque année l'Indicateur du Coût de la Rentrée dans les études supérieures, en collaboration avec les fédérations de son réseau. Cette année, il révèle que les étudiants et étudiantes débutant des études en odontologie doivent prévoir en moyenne **2969,35€**, couvrant diverses dépenses telles que le logement, les frais de vie courante, les droits d'inscription, et bien d'autres.

Parallèlement à cet indicateur, l'UNECD réalise un travail spécifique sur le coût des études en odontologie et les conséquences que cela peut engendrer pour les étudiants de cette filière. En plus des dépenses générales, les étudiants et étudiantes entrant en deuxième année d'odontologie doivent prévoir en moyenne **979,73 €** supplémentaires pour s'équiper du matériel nécessaire à leurs études. Ces chiffres, basés sur les données de l'année universitaire 2023-2024, montrent que la deuxième année est la plus onéreuse, en raison des frais élevés liés à l'acquisition du matériel indispensable à la formation en chirurgie-dentaire.

Il est crucial de rappeler que les études d'odontologie, dispensées par des établissements publics, sont censées être accessibles à tous. Cependant, il est évident que le coût des études reste un obstacle important. Malgré l'existence de certaines aides, ces frais peuvent mettre en difficulté de nombreux étudiants et leurs familles. Il est de notre devoir de tirer la sonnette d'alarme et de proposer des solutions afin de garantir l'accessibilité des études supérieures pour tous, indépendamment de l'origine socio-économique.

Malheureusement, la majorité de nos facultés ne peuvent réduire de manière significative ces frais spécifiques, faute de dotations suffisantes de la part des universités et des ministères. Bien que certaines mesures aient été prises, elles ne résolvent que partiellement le problème. Il est impératif de prendre conscience de ces enjeux cruciaux pour les étudiants, car une part non négligeable du financement de notre cursus repose encore sur leurs épaules. Il est urgent d'agir collectivement pour doter les UFR en odontologie des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement et à hauteur de leurs besoins réels.

Ralitsa ANDROLOVA

Présidente de l'UNECD

INTRODUCTION

Depuis 1961, l'Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD) accompagne les étudiants en chirurgie dentaire durant leurs études, soit aujourd'hui plus de 7500 étudiants, en ayant principalement pour mission de les rassembler et les représenter sur le territoire national, afin de défendre leurs droits et intérêts moraux, professionnels et matériels.

Ce dossier de presse a été rédigé en concertation avec les 21 associations locales d'étudiants en odontologie de France, dans le but de mettre en évidence les frais de matériel déboursés par les étudiants au niveau national lors de leur entrée à l'université et tout au long de leur cursus. Nous souhaitons **travailler avec chaque UFR, mais également avec les autres parties prenantes (universités, ministères, ...)** à partir des différentes pistes de réflexions que nous proposons dans l'objectif de réduire au maximum les frais pour les étudiants.

Nos études de chirurgie dentaire sont organisées en 3 cycles :

- **1^{er} cycle (DFGSO), pré-clinique, correspondant à la PASS ou LAS, 2^{ème} et 3^{ème} année d'odontologie.** Il comprend un apprentissage théorique et manuel de notre profession : le nombre conséquent de travaux pratiques réalisés représente une spécificité de notre filière. L'achat du matériel nécessaire au bon déroulement des séances est très souvent à la charge de l'étudiant, bien que suppléé par le prêt d'instruments de la faculté, et le don de certains industriels.
- **2^{ème} cycle (DFASO), clinique, correspondant à la 4^{ème} et 5^{ème} année d'odontologie.** Il correspond au début de l'externat avec l'acquisition du statut "d'étudiant hospitalier" en devenant salarié du CHU. Les étudiants en chirurgie dentaire ont pour obligation de réaliser des stages cliniques au sein des services d'odontologie en parallèle de leurs études à l'UFR. Lors de l'externat, l'étudiant prend en charge des patients dans leur intégralité en réalisant de multiples actes cliniques sous la supervision de leurs enseignants.
- **3^{ème} cycle qui est divisé en deux voies :** un cycle appelé "court" (1 an) par l'obtention de la 6^{ème} année d'odontologie, qui consiste en une année partagée entre la clinique et un stage actif en cabinet ; ou un cycle appelé "long" (3 à 4 ans) par l'obtention d'un Diplôme d'Études Spécialisées (DES) qui sont au nombre de trois actuellement : orthopédie dento-faciale (ODF), médecine bucco-dentaire (MBD) et chirurgie orale (CO). Par la suite, l'étudiant valide son cursus par la soutenance de sa thèse.

L'UNECD demande, depuis sa création, la gratuité complète du matériel pédagogique pour les étudiants en chirurgie dentaire.

Il peut être intéressant de considérer le **contexte législatif** entourant ces frais. Comme pour toute formation universitaire en vue de la préparation d'un diplôme national, les droits d'inscription aux études d'odontologie sont fixés par un arrêté conjoint des ministères chargés de l'enseignement supérieur et du budget.

D'autre part, il est précisé dans la circulaire n°2012-12-290 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 03 juillet 2012 et à destination des recteurs d'académie et des directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur, les éléments suivants :

« Certaines contributions complémentaires peuvent être perçues par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sur le fondement de l'article L. 719-4 du code de l'éducation en contrepartie de rémunérations pour services rendus. Il appartient aux conseils d'administration de délibérer sur la fixation et l'objet de ces éventuelles redevances.

Toutefois, en vertu d'une jurisprudence constante, la perception de telles redevances n'est possible qu'à condition que celles-ci soient facultatives, clairement identifiées et perçues en échange de prestations effectivement rendues aux usagers, et que leur non-paiement ne puisse écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre. »

Ce coût du matériel pédagogique, dont doivent s'acquitter les étudiants en odontologie, est donc obligatoire pour pouvoir suivre leur cursus. Ces "frais complémentaires", pouvant s'élever de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'euros, ne sont donc en rien facultatifs.

Les frais de matériels pédagogiques demandés depuis de nombreuses années sont en désaccord avec ce qui est indiqué dans la loi. Les budgets du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi que ceux des Universités ne se révèlent pas être à la hauteur des enjeux de la formation des futurs chirurgiens-dentistes, la question de la place de l'odontologie dans le système universitaire actuel et l'importance qui lui est accordée se pose.

NB : Les données récoltées pour le coût du matériel de chaque Faculté d'odontologie sont estimées en fonction de chaque association étudiante locale. De légères variations peuvent être observées, ne remettant pas en cause le coût global.

INDICATEUR "COÛT DE LA RENTRÉE" DE LA FAGE

En 2002, la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) publie pour la première fois son indicateur du coût de la rentrée étudiante. Cet indicateur est calculé pour un étudiant de 20 ans en licence à l'université, non boursier et décohabitant (ayant son propre logement). Il correspond à la moyenne des coûts estimés selon les villes, pondérée par les effectifs d'étudiants inscrits en Ile-de-France et en Régions. Les données sont calculées pour l'année 2024, à l'exception des frais pédagogiques de filière, basées sur l'année n-1.



Il compile des dépenses réparties en deux catégories :

- **Frais de vie courante**

On entend par "frais de vie courante", toutes les charges fixes au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

- **Frais spécifiques de rentrée**

Ce sont les frais payés uniquement à la rentrée : frais d'inscription, cotisation à la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), frais d'agence, souscription à une assurance logement, souscription à une complémentaire santé et l'achat du matériel pédagogique.

Chaque poste de dépenses est analysé avec une distinction entre l'Ile-de-France et les régions.

La méthodologie complète du calcul de l'indicateur de la FAGE est disponible dans le dossier de presse "Indicateur du coût de la rentrée 2024" de la FAGE, à retrouver sur leur site internet (www.fage.org).

Frais de vie courante

Les frais de vie courante correspondent aux charges fixes réglées mensuellement, comme les loyers, les dépenses d'alimentation et hygiène, la téléphonie ou bien encore les transports.

Détails par indicateurs

- **Loyers et charges** : la moyenne est calculée pour un appartement de 20 à 30 m² et un studio de 30m² car ils représentent les deux formes de logement les plus utilisées. On trouve une augmentation des loyers et charges par rapport à l'année précédente de **1,30%** en Régions et **2,44%** en Ile-de-France.

Ville	Loyer Moyen	Ville	Loyer Moyen
Amiens	463,50 €	Nancy	456,50 €
Besançon	426,00 €	Nantes	538,50 €
Bordeaux	616,00 €	Nice	688,50 €
Brest	420,00 €	Ile-de-France	687,60 €
Caen	457,00 €	Rennes	506,00 €
Clermont Ferrand	429,50 €	Reims	457,50 €
Dijon	469,50 €	Rouen	486,50 €
Lille	552,50 €	Strasbourg	561,00 €
Lyon	632,31 €	Toulouse	544,50 €
Marseille	581,50 €	Tours	480,00 €
Montpellier	572,50 €		

Tableau : loyers moyens charges comprises dans les 21 villes avec une UFR odontologie comportant une corporation étudiante adhérente à l'UNECD en 2024

- **Repas au restaurant universitaire (RU)** : Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois. Le prix du ticket RU pour l'année 2024-2025 est de **3,30 €**.

Restauration universitaire	66 €
----------------------------	------

- **Consommables alimentaires et équipement** : Ils correspondent au budget alimentation (hors RU), à l'achat d'un matériel informatique payé mensuellement, des vêtements, des produits d'hygiène de base et des produits d'entretien.

Moyenne coût des consommables IDF	348,82 €
Moyenne coût des consommables régions	347,10 €

- **Téléphonie et internet** : Le tarif de téléphonie et internet pris en compte correspond à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange et SFR) pour des abonnements téléphonie mobile, fixe et Internet.

Moyenne des coûts téléphonie et internet	60,73 €
--	---------

- **Loisirs** : correspondent à la somme des coûts moyens des loisirs les plus populaires auprès des étudiants selon l'enquête de l'OVE, c'est-à-dire les activités physiques et sportives, les séances de cinéma, ainsi que le streaming vidéo et de musique.

Moyenne des coûts loisirs	49,94 €
---------------------------	---------

- **Transports** : Il est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun et les allers-retours de 26 km (5 par mois) du domicile familial au lieu d'études.

Moyenne coût des transports IDF	168,49 €
Moyenne coût des transports en Région	143,16 €

Récapitulatif et évolution

Région Ile-de-France	Année 2024	Evolution du coût
Loyer et charges	687,60 €	+ 2,44 %
Restaurant universitaire	66,00 €	0 %
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et entretien	348,82 €	+ 0,5 %
Téléphonie et internet	60,73 €	- 4,33 %
Loisirs	49,94 €	+ 7,84 %
Transports	168,49 €	+ 0,96 %
Total	1381,58 €	+1,51%

Autres Régions	Année 2024	Evolution du coût
Loyer et charges	519,69€	+ 1,30 %
Restaurant universitaire	66 €	0 %
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et entretien	347,10 €	- 0,49 %
Téléphonie et internet	60,73 €	- 4,33 %
Loisirs	49,94 €	+ 7,84 %
Transports	143,16 €	- 1,59 %
Total	1188,34 €	+ 0,59 %

Frais spécifiques à la rentrée

Les frais spécifiques de rentrée correspondent au paiement de la CVEC, des frais d'inscription à l'université, d'une complémentaire santé ainsi que le matériel pédagogique de base (hors spécificité odonto).

Détails par indicateurs

- **Contribution Vie Étudiante et de Campus** : le tarif de la CVEC est celui annoncé pour l'année 2024 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CVEC	103,00 €
------	----------

- **Frais d'inscription à l'université** : soit **1 425 €** pour 6 années d'étude (1 675 € en ajoutant une année d'instance de thèse).

Droits d'inscription pour le 1 ^{ème} cycle	175,00 €*
Droits d'inscription pour le 2 nd cycle et 3 ^{ème} cycle court	250 €

* *montant retenu pour le calcul du prix moyen.*

- **Complémentaire santé** : Il s'agit d'une moyenne des montants des frais de complémentaire santé recensés parmi les 21 villes avec une UFR Odontologie en 2024.

Complémentaire santé	330,00 €
----------------------	----------

- **Assurance Logement** : il s'agit d'une moyenne des montants des assurances du type "Essentielle"

Assurance logement	82,41 €
--------------------	---------

- **Frais d'agence** : frais facturés au locataire pour la signature d'un bail de location.

Moyenne en Ile-de-France	300,00 €
Moyenne en région	245,67 €

- **Matériel pédagogique** : articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire (matériel d'écriture, fournitures diverses et sac-à-dos). Le matériel spécifique dentaire est abordé dans la partie suivante.

Moyenne du coût du matériel pédagogique	217,45 €
---	----------

Récapitulatif et évolution

Région Ile-de-France	Année 2024	Evolution du coût
CVE-C	103 €	+ 3,00 %
Droits d'inscription	175 €	+ 2,94 %
Complémentaire Santé	330,00 €	+ 2,23 %
Assurance Logement	82,41 €	+ 9,90%
Frais d'agence	300 €	0%
Matériel pédagogique	217,45 €	+ 1,70 %
Total	1207,86 €	+ 2,22 %

Autres Régions	Année 2024	Evolution du coût
CVEC	103 €	+ 3,00 %
Droits d'inscription	175 €	+ 2,94 %
Complémentaire Santé	330,00 €	+ 2,23 %
Assurance Logement	82,41 €	+ 9,90 %
Frais d'agence	245,67 €	+ 1,82 %
Matériel pédagogique	217,45 €	+ 1,70 %
Total	1153,43 €	+ 2,73 %

Coût de la rentrée 2024 pour un étudiant

L'indicateur du coût de la rentrée correspond à la somme qu'un étudiant a déboursé pour le mois de Septembre 2024. Il correspond à une moyenne entre régions et Ile de France, pondérée avec le nombre d'étudiants. Il s'élève cette année à :

2 969,35€

hors matériel dentaire

Soit une augmentation de **2,09 %** depuis notre dernier calcul du coût de la rentrée en 2023. Cette somme englobe la **moyenne pondérée des frais de la vie courante pour le mois de septembre 2024**, qui s'élève à **1 238,47 €** ainsi que la **moyenne pondérée des frais de la rentrée de 2024**, d'un montant de **1 730,88 €**.

COÛT DE LA RENTRÉE EN ODONTOLOGIE

Le coût des études est un combat historique de l'UNECD, qui, depuis sa création, travaille à réduire les inégalités sociales et le déterminisme qu'elles entraînent. Il y a 20 ans, il était considéré comme normal pour les étudiants en chirurgie dentaire de venir soigner les patients avec leurs outils personnels dans les hôpitaux. Personne n'envisage aujourd'hui cette possibilité. Il doit en être de même pour le matériel pédagogique à la faculté.

Méthodologie

Un questionnaire a été partagé aux administrateurs et administratrices de l'UNECD en juin 2023, afin de renseigner les items suivants :

- nombre d'étudiants boursiers et non boursiers par promotion
- matériel **acheté** par les étudiants **non boursiers** sur leur période universitaire (DFGSO2, DFGSO3, DFASO1, DFASO2, TCEO1)
- matériel **acheté** par les étudiants **boursiers** sur leur période universitaire (DFGSO2, DFGSO3, DFASO1, DFASO2, TCEO1)
- matériel **fourni** par la faculté pour les étudiants **non boursiers** sur leur période universitaire (DFGSO2, DFGSO3, DFASO1, DFASO2, TCEO1)
- matériel **fourni** par la faculté pour les étudiants **boursiers** sur leur période universitaire (DFGSO2, DFGSO3, DFASO1, DFASO2, TCEO1)

La recueils de ces données, bien qu'elles ne peuvent être d'une exactitude sur tous les points, à l'échelle nationale nous a permis de faire le point sur la diversité des fonctionnements de nos UFR et d'analyser ces résultats. Il nous a paru intéressant de différencier le coût total de la scolarité pour un étudiant non boursier de celui d'un étudiant boursier.

Résultats

Il incombe à l'étudiant en chirurgie dentaire de se procurer en début de cursus une mallette de matériel de composition variable selon les UFR :

- **les consommables** : gants, blouse, lunettes de protection, matériaux à empreinte (alginate, plâtre, silicone), matériaux d'entraînement (modèles Frasco®, Kavo®, mâchoires de porc), matériel endodontique (modèles en plexiglas, Gutta Percha®), dents en résine, joues de mannequins, etc.

- **les instruments** : sonde, précelle, miroir, fouloirs, pince à crampon, cadre à digue, bols et spatules à plâtre et alginate, instruments rotatifs (contre-angle, turbine, pièce à main), articulateur et arc facial, coffrets de fraises (différents selon les disciplines : prothèse fixée, prothèse adjointe, restauration et endodontie), limes endodontiques, etc.

La grande majorité de ces dépenses s'effectue généralement en deuxième année (DFGSO2) et s'accompagne fréquemment d'un réassort pendant la deuxième année ainsi que sur les années suivantes : rachat de dents en résine, capteurs radiographiques (adulte et enfant), renouvellement des consommables ou une trousse de matériel nécessaire aux soins cliniques non fournie par les services hospitaliers.

Le coût moyen du matériel pour un étudiant non boursier en chirurgie dentaire sur la totalité de ses études s'élève à :

1407,63€

Hors frais de vie courante et frais de rentrée

Cette moyenne est calculée en réalisant la somme du matériel pour chaque fac divisée par le nombre de facultés. Nous observons une augmentation de **5.97 %** depuis notre dernier calcul du coût des études en 2023 !

Mais cette moyenne cache une importante disparité. En effet, cette somme varie entre **0 et 3365 euros** en fonction des facultés. Cela s'explique dans un premier temps par la quantité de matériel à acheter, qui varie énormément d'une faculté à l'autre, mais aussi par la quantité de travaux pratiques réalisés tout au long de l'année et la naissance de nouvelles UFR.

Le coût moyen du matériel pour un étudiant boursier en chirurgie dentaire sur la totalité de ses études s'élève à :

684,28€

Hors frais de vie courante et frais de rentrée

Quinze UFR d'odontologie expriment une distinction des frais de matériel pour les étudiants boursiers, des non boursiers, avec en moyenne une différence de **1085,04 €** ! D'après le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, 1 étudiant sur 4 inscrits en filière de santé est boursier¹.

La médiane des coûts de matériels pour un étudiant non boursier en chirurgie dentaire sur la totalité de ses études s'élève à :

1 197,50€

Hors frais de vie courante et frais de rentrée

La médiane est définie statistiquement par une valeur qui partage la distribution des coûts de matériels parmi les 21 UFR en deux parties d'effectifs égaux. Ce qui signifie que le coût de matériels spécifiques s'élève au-delà de **1197,50€** pour 11 sur 21 UFR d'odontologie.

Cependant, bon nombre d'étudiants appartiennent à un foyer avec revenus modestes sans pour autant être éligible à la bourse sur critères sociaux, et se trouvent ainsi en difficulté pour avancer la totalité des frais des études en chirurgie dentaire. Nous rappelons que les bourses sur critères sociaux sont organisées en échelons et ne sont donc pas corrélées proportionnellement aux revenus des parents.

La médiane des coûts de matériels pour un étudiant boursier en chirurgie dentaire sur la totalité de ses études s'élève à :

355,50€

Hors frais de vie courante et frais de rentrée

¹Note flash du SiES, les boursiers sur critères sociaux en 2020-2021, Septembre 2021

Focus sur la rentrée des étudiants de deuxième années en chirurgie dentaire

La deuxième année des études de chirurgie dentaire est une année spécifique par de nombreux aspects. Elle implique un changement de ville pour les étudiants appartenant à une université qui ne propose pas de composante odontologie mais aussi l'achat de la majorité du coût du matériel spécifique dentaire.

La moyenne du coût du matériel pour l'entrée dans les études d'odontologie en 2024 pour les non boursiers est de :

979,73 €

Hors frais de vie courante et frais de rentrée

Et pour les boursiers est de :

443,82 €

Hors frais de vie courante et frais de rentrée

C'est donc dès l'entrée en deuxième année que se concentre les **2/3 du coût des études** pour un étudiant en chirurgie dentaire. Encore une fois, nous retrouvons de grandes hétérogénéités entre les facultés, variant de **0 à 3365 €** pour les étudiants de deuxième année non boursiers, et de **0 à 1 833,6 €** pour les étudiants de deuxième année boursiers.

Le total des dépenses du mois de septembre pour un étudiant non boursier entrant en deuxième année de chirurgie dentaire en France s'élève donc à :

3 949,08 €

Comprend les frais de vie courante, les frais spécifiques de rentrée et le matériel dentaire.

Nous observons donc cette année une augmentation de **14.81 %** depuis notre dernier calcul du coût des études 2023 !

RÉFLEXIONS

Réinvestir de manière générale dans les lieux de formation en odontologie

Nous sommes conscients que le cursus en odontologie est coûteux : la simulation pratique, mise en place dès la deuxième année, nécessite du matériel divers et onéreux. Depuis longtemps, l'UNECD mais également les UFR alertent sur ces coûts qui ne sont pas couverts par les dotations faites. L'UFR dépend en grande partie des budgets alloués par l'Université, elles-mêmes dépendantes des régions et des ministères.

L'idéal est de permettre à chaque étudiant que le matériel dont il a besoin pour apprendre son futur métier lui soit prêté en totalité, et que les consommables soient mis à disposition gratuitement. Cela nécessite **que chaque UFR ait le budget adapté** pour investir dans ce matériel et qu'elle puisse le renouveler régulièrement pour prévenir de l'usure et des pannes. Cette mesure est la seule qui permettra à terme de ne plus faire peser sur l'étudiant ces frais spécifiques d'apprentissage à notre filière, qui ne devraient pas exister, si l'on observe exactement les dispositions légales des universités françaises et pour respecter la notion de "gratuité" des études publiques chère à notre système social.

Nul n'est responsable de ces frais qui s'appliquent sur l'étudiant et que l'UFR n'a pas les moyens de compenser. Mais il est possible et du devoir de tous les acteurs de résoudre cette anomalie pour que progressivement, disparaisse dans toutes les UFR du territoire, l'effort financier supplémentaire qui est demandé aux étudiants en odontologie.

En contrepartie...

Nous savons que sans un investissement majeur des diverses instances, ce problème ne trouvera pas de solution pérenne. Pour alléger les charges pesant sur les étudiants, l'UNECD continue donc de réfléchir à des solutions simples, en espérant qu'elles ne soient que temporaires, même si, bien entendu, les particularités locales limitent l'application universelle de ces propositions à toutes les facultés.

Généralisation des systèmes d'aides pour les étudiants boursiers

L'UNECD demande la généralisation des systèmes contribuant à diminuer les coûts pour les étudiants boursiers. Déjà présents dans de nombreuses facultés, ces systèmes permettent d'exonérer ou de réduire fortement (plus de 1000 euros en moyenne) les frais de matériel pour les boursiers.

Achat de matériel d'occasion

Certaines facultés de chirurgie dentaire pratiquent déjà cette solution qui consiste à **revendre du matériel d'occasion aux nouveaux arrivants de deuxième année**. Ce matériel n'a généralement servi qu'aux travaux pratiques dispensés par l'UFR et est bien souvent en bon état.

Ce système pourrait faire intervenir, en soutien, les corporations étudiantes locales, qui s'occupent de racheter le matériel d'anciens étudiants afin de le revendre au même prix, ou bien plus simplement à mettre en contact les étudiants vendeurs et acheteurs, en veillant à limiter des potentielles dérives.

La création d'une "bourse à l'équipement" peut aussi être envisagée en début d'année universitaire. Il pourrait s'agir d'une demi-journée dédiée à la vente de ce matériel entre anciens et nouveaux étudiants.

Rationaliser le matériel demandé aux étudiants

Une partie du matériel demandé aux étudiants en chirurgie dentaire devrait être limité. A titre d'exemple, l'achat d'un articulateur avec arc facial dès le premier cycle dont l'utilisation se limite parfois à seulement quelques séances de travaux pratiques dans l'année pour certaines facultés, pourrait être remplacé par un pool d'articulateurs utilisables d'années en années. Il semble judicieux d'étaler au maximum les dépenses obligatoires sur l'ensemble du cursus afin de ne pas concentrer la pression financière au début des études.

Par ailleurs, certains industriels historiques imposent des tarifs excessifs, d'autant plus pour un public étudiant. Le recours à des entreprises concurrentes permet à qualité constante de diminuer drastiquement les coûts. C'est le cas des dents en résine achetées à une marque historique à environ **3 €** l'unité; celles-ci pourraient être remplacées par des dents en résine à **90 centimes**. Certaines facultés ont déjà franchi le pas !

De même, de nombreuses facultés commandent, à peu de choses près, le même matériel aux mêmes fournisseurs. On peut citer les kits de fraises, pouvant facilement être commandés en grandes quantités. Nous proposons alors une mutualisation des commandes entre les facultés afin de faire baisser les coûts de production.

Implication des facultés dans l'achat, la négociation, et la distribution du matériel aux étudiants

Dans la plupart des UFR actuellement, c'est aux associations étudiantes au local qu'incombe la négociation, l'achat, la constitution et la distribution des packs de matériel de rentrée aux arrivants en deuxième année, pour pallier aux manquements des UFR à cet égard.

Il revient donc à des étudiants bénévoles la charge mentale et financière de permettre l'entrée la plus égalitaire possible dans leur cursus aux néo-arrivants. Chaque année, la vie associative et les événements organisés par les associations au sein des UFR est donc axée autour de la rentrée suivante, pour laquelle il faut dégager assez de trésorerie, afin de permettre l'avance des frais de matériels pour la prochaine rentrée, les commandes devant être effectuées durant l'été pour respecter les contraintes de planning de la fac.

Sans cette mutualisation des coûts au local permise par les associations, les étudiants devraient se procurer individuellement leur matériel, et le coût de la rentrée en études d'odontologie serait, de fait, inabordable pour la plus grande majorité des étudiants.

Hors, il est du devoir des UFR, au titre d'établissements d'enseignement supérieur public, de constituer un lieu d'apprentissage accessible à tous, impliquant une obligation générale de ne pas restreindre l'accès à l'enseignement supérieur pour des raisons financières (art L612-1 du code de l'éducation "*le service public de l'enseignement supérieur [...] est ouvert à tous ceux qui ont la capacité d'en bénéficier*"). En tant que garants de la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire, le réinvestissement des UFR dans la logistique et l'achat des matériels de rentrée indispensables aux étudiants semble incontournable. Cette mesure pourrait permettre la mise en place d'une mutualisation des achats de matériels entre les UFR, et diminuer encore les coûts.

CONCLUSION

En 2024, le coût de la vie des étudiants a augmenté, sans être accompagné d'une amélioration pérenne des aides économiques octroyées. La FAGE a émis des suggestions sur ces frais de vie courante avec notamment une réforme complète du système d'attribution et de valorisation des bourses d'études sur critères sociaux.

Pour les étudiants en odontologie, nous constatons des variations hétérogènes. Les frais complémentaires pédagogiques avaient diminué de 12,88% en 2 ans l'année dernière mais ont augmenté de nouveau cette année, ce qui nous ramène à la case départ. Il semblerait que nous progressions dans le bon sens, mais cela est avant tout dû à la mise en place de solutions alternatives par les UFR et associations étudiantes, que par une hausse du financement octroyé aux lieux de formation en odontologie.

De plus, cette somme reste conséquente pour les étudiants non boursiers avec une dépense moyenne de **1407,63 €** sur la totalité du cursus, dont **979,173 €** pour la deuxième année d'études à elle seule.

Ce dossier n'évoque pas les difficultés rencontrées par les externes et internes en odontologie sur leur lieux de stages hospitaliers, mais force est de constater que là aussi, nous faisons face à un réel manque de moyens.

Nous constatons des disparités entre les UFR sur la participation financière demandée aux étudiants, avec un facteur 3365, entre la moins élevée et la plus élevée. Cela révèle donc qu'il est possible de réduire la contribution des étudiants pour l'équipement pédagogique, mais pour cela l'UFR a nécessairement besoin du soutien de ses financeurs. Ce dossier de presse contient des propositions qui pourraient diminuer le poids qui repose sur les apprenants.

Ces frais complémentaires pédagogiques n'ont pas lieu d'être, il est plus que nécessaire de réunir toutes les parties prenantes et mettre à fin ce système. Mais pour réussir cela, il est urgent de financer à hauteur de ses véritables besoins, la formation des futurs chirurgiens-dentistes.

CONTACTS



Blanche MERCERAND

Vice-présidente en charge des affaires sociales

Tél : 07.83.43.15.01

E-Mail : social@unecd.com

Ralitsa ANDROLOVA

Présidente

Tél : 06.22.12.84.83

E-Mail : presidence@unecd.com



Vincent BARBIER

Secrétaire général

Tél : 06.22.12.84.83

E-Mail : secretariat@unecd.com